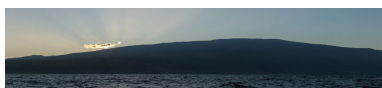


<https://www.crpmem.re/012-le-glossaire-de-la-peche>

# Le glossaire de la pêche

- Espace grand public - Lexique -



Date de mise en ligne : mardi 3 décembre 2013

---

Copyright © CRPMEM de La Réunion - Tous droits réservés

---

### Bichique :

Alevin du cabot bouche ronde (*Sicyopterus lagocephalus*), poisson d'eau douce dont les alevins, éclos en mer, remontent les cours d'eau réunionnais pour s'installer au moment des périodes de nouvelles lunes estivales ; ils sont alors pêchés au niveau des embouchures de rivière et vendus jusqu'à plus de 50Euros du kilo ; c'est le « caviar réunionnais ».

---

### DCP :

---

### Interprofession :

Créée en avril 2010, l'Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la pêche et de l'aquaculture (ARIPA) s'est donnée comme mission de réguler et de reconquérir le marché local dans l'intérêt général des acteurs de la filière et des consommateurs. Elle regroupe, au sein d'une instance de concertation, tous les métiers situés en amont (pêcheurs, aquaculteurs, armements, usiniers, grossistes et semi-grossistes) et en aval du processus de mise en marché, dont les importateurs et la grande distribution. Ayant des intérêts habituellement divergents, ces acteurs ont décidé de « relever le défi » en modifiant leurs comportements commerciaux, dans le but d'organiser et de maîtriser l'offre (volume, qualité, promotion concertée), afin d'améliorer les revenus des uns et les marges des autres et d'apporter aux consommateurs réunionnais des produits de la mer de qualité aux meilleurs prix.

---

### Marine :

Site côtier équipé d'une cale de halage permettant aux barques traditionnelles d'être mises à l'eau et sorties de l'eau ; des marines traditionnelles (Saint-André, Saint-Philippe...) ont disparu ou sont en cours de réhabilitation.

---

### **Métier :**

Association d'un engin ou d'une technique de pêche à une saison et un type d'espèces ciblées ; ex : les métiers de pêche sous DCP.

---

### **MSC :**

Label garantissant le caractère durable d'une exploitation par la pêche ; ce label privé est décrié, mais constitue la référence la plus exigeante et la plus reconnue sur les marchés mondiaux en terme de « pêche durable ».

---

### **Palangrier :**

Navire pratiquant la palangre, appellation usuelle de la « longline » (palangre horizontale dérivante de surface), une ligne en nylon équipée d'avançons avec des hameçons appâtés (de 500 à 2000 hameçons) et d'avançons avec des bouées pour assurer la flottabilité ; les palangriers sont équipés de « stockeurs » hydrauliques, permettant de filer et virer jusqu'à plus de 20 milles nautiques.

---

### **Pélagique :**

Se dit d'une espèce ou d'un compartiment marin qui n'a pas de lien avec le fond marin (en pleine eau).

---

### **Pescatourisme :**

C'est une activité de diversification de la pêche professionnelle au moyen de l'activité touristique. Il consiste en des opérations d'embarquement de passagers effectuées à bord d'un navire de pêche dans le but de faire découvrir le métier de marin pêcheur et le milieu marin. Ces opérations se déroulent de manière concomitante à l'activité habituelle de pêche. Il est exercé sur des navires de pêche professionnelle de moins de 12 m et de 12 à 24 m.

---

### **Petite pêche :**

Est réputée petite pêche la navigation de pêche pratiquée par tout navire ne s'absentant du port que pour une durée inférieure ou égale à un jour ; On considère cette pêche comme artisanale ; souvent ces professionnels pratiquent plusieurs métiers selon la saison et les espèces pêchées.

---

### **Récifs artificiels :**

Constructions humaines immergées, dont le but est d'accroître la productivité du milieu et/ou de protéger certaines

zones du fond marin ; plutôt que de « récif artificiel » (RA), on devrait dire « habitat marin artificiel ».

---

### **Senne de plage :**

Technique de pêche artisanale, par laquelle un long filet est manipulé à la main par une équipe de pêcheurs, qui, après avoir entouré un banc de petits poissons pélagiques (sardines, pêche-cavales, bancloches...), le hissent sur la plage pour renfermer les poissons dans une poche formée par le filet resserré et fermé à la main sous l'eau.

---

### **TAAF :**

Les Terres Australes et Antarctiques Françaises sont formées par l'archipel de Crozet, l'archipel des Kerguelen, les îles Saint-Paul et Amsterdam, la terre Adélie et les îles éparses (depuis la loi du 21 février 2007) : Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India dans le canal du Mozambique et Tromelin au nord de la Réunion ; les Terres australes et antarctiques françaises sont, depuis la loi du 6 août 1955, un Territoire d'outre-mer doté de l'autonomie administrative (dont un « Préfet des TAAF ») et financière ; leur siège est basé à Saint-Pierre à La Réunion.

---

### **Vouve :**

Sorte de nasse en matières végétales tressées, utilisées pour capturer les bichiques dans les canaux spécialement construits dans le lit des embouchures de rivières.

---

### **ZEE :**

Zone Economique Exclusive, définie par les 200 milles nautiques autour des côtes d'un territoire, au sein desquels le pays concerné est souverain en terme d'exploitation économique des ressources, halieutiques notamment.